



ANIMATION : UNE LUTTE SANS RELÂCHE

À propos de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement dans les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Les colonies de vacances sont un temps et un espace de liberté, d'égalité et de fraternité pour les enfants. Hors du cadre familial et du cadre scolaire, les enfants y développent leurs goûts et leurs envies, apprennent autrement dans la rencontre avec l'autre. C'est d'ailleurs toute l'ambition des acteurs de l'éducation populaire qui organisent ces séjours : construire une société plus inclusive qui garantisse à toutes et tous l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

Pourtant, les séjours collectifs dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) ne sont pas imperméables aux vicissitudes et aux drames de la société. C'est pourquoi, le mouvement de libération des paroles concernant les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans tous les pans de notre société a également concerné le secteur, notamment par l'intermédiaire de témoignages recueillis sur les réseaux sociaux. C'est évidemment une bonne chose. Il convient de soutenir ce mouvement tout en incitant à saisir systématiquement les voies légales et les autorités compétentes.

De longue date, les pouvoirs publics et les professionnels ont mis en place des mesures en amont des séjours d'ACM pour prévenir les risques. Ces mesures visent à contrôler en amont des séjours l'honorabilité de tous les intervenants, bénévoles, occasionnels ou professionnels. Ainsi, avant leur entrée en fonction, ils font l'objet d'un contrôle *a priori*, par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, pour s'assurer qu'ils ne sont pas connus des services administratifs ou judiciaires pour des faits ou comportements

incompatibles avec la moralité attendue d'individus au contact de mineurs¹.

Par ailleurs, en partenariat avec les professionnels du secteur, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a publié en 2019 un guide à destination des animateurs et éducateurs sportifs dans le cadre de l'éducation à la sexualité et de la prévention des violences sexuelles. Il s'agit là d'un outil détaillé et pratique pour apporter des réponses appropriées à toutes les situations.

En tant qu'organisations professionnelles, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNATO), Hexpoece et la Jeunesse au plein air (JPA) ont partagé plusieurs propositions :

- la signature systématique d'une charte d'engagement dans la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels par les organisateurs de séjours collectifs pour mineurs ;

- l'intégration de modules obligatoires de formation à l'identification et la lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels au sein du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA), mais également dans les formations professionnalisantes au métier d'animateur ;

- la création de référents lutte contre les VSS dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires.

Enfin, nous avons publié un guide collectif visant à mieux identifier les situations existantes et critiques, de savoir les prendre en charge, d'agir auprès des jeunes et de leurs parents et de réagir au regard du droit du travail existant.

Les séjours de colonies de vacances doivent rester des « fabriques à souvenir et à bonheur » et des lieux où l'émancipation de toutes et tous prévaut. Tous nos efforts doivent tendre vers cela, sans relâche. ■

1. CASF, art. L. 133-6.
2. unat.asso.fr.



AUTEUR Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat)